



Agence de Services
et de Paiement

Le président directeur général

Décision n° 2011/122/PDG
portant délégation de signature

Le Président directeur général de l'Agence de services et de paiement,

Vu l'ordonnance n°2009-325 du 25 mars 2009 relative à la création de l'Agence de services et de paiement et à l'Etablissement public national des produits de l'agriculture et de la mer,

Vu le décret n°2009-340 du 27 mars 2009 relatif à l'Agence de services et de paiement, à l'Etablissement public national des produits de l'agriculture et de la mer et à l'Office de développement de l'économie agricole d'outre-mer,

Vu le décret du 17 septembre 2009 portant nomination de M. Edward JOSSA, Président directeur général de l'Agence de services et de paiement,

Vu la note de service n°2011/10/SG/DRH en date du 25 mai 2011 nommant Mme Anne PRIEUR, Déléguée régionale de l'ASP pour la région Pays-de-la-Loire,

Décide

Article 1er : Délégation permanente est donnée à Mme Anne PRIEUR, Déléguée régionale pour la région Pays-de-la-Loire, à l'effet de signer, au nom du Président directeur général et dans la limite de ses attributions :

- a) les conventions, marchés et avenants conclus avec les services déconcentrés de l'Etat et les collectivités territoriales, ainsi que tout document préparatoire ou d'exécution s'y rapportant
- b) les décisions, documents ou correspondances relatifs aux contrôles et à la gestion courante des aides agricoles, de la rémunération des stagiaires et des aides à la formation professionnelle et en faveur de l'emploi et des autres missions confiées à l'ASP
- c) les engagements et les liquidations de crédits d'intervention relatifs aux aides agricoles et en faveur de la formation professionnelle et de l'emploi
- d) les engagements et liquidations des crédits de fonctionnement et d'investissement de la délégation régionale dans la limite des autorisations de dépenses qui lui sont accordées.

Article 2 : Les correspondances soulevant une question de principe peuvent donner lieu à une délégation spécifique de signature.

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne PRIEUR, délégation de signature est donnée à M Dominique CHIRON, Délégué régional adjoint et Chef du service formation professionnelle et emploi, à l'effet de signer, les décisions, documents ou correspondances visés à l'article 1 à l'exception du a).

Article 4 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne prieur et de M. Dominique CHIRON, délégations sont également données à :

- Mme Pascale CHERTIER, Chef du service agriculture, développement rural et pêche,
- M. Daniel GUILLOT, Chef du service contrôle,
- Mme Véronique CLEMENT, responsable administratif et financier,

ainsi qu'à

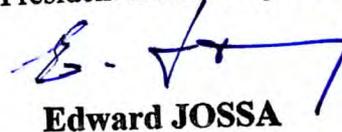
- M. Arnaud GONTAN, adjoint au chef du service contrôle,
- Mme Anne-Marie BENARD, du service formation professionnelle et emploi,

à l'effet de signer – dans la limite de leurs attributions – les décisions, documents ou correspondances visés à l'article 1 à l'exception du a).

Article 5 : La présente décision annule et remplace toute décision antérieure. Elle prend effet à compter du 1^{er} juillet 2011.

Fait à Limoges le 30 Juin 2011

Le Président-Directeur général



Edward JOSSA

Président directeur général (original)

Ampliation :
Agent comptable

Copies :
Mme Anne PRIEUR
M. Dominique CHIRON
Mme Pascale CHERTIER
M. Daniel GUILLOT
Mme Véronique CLEMENT
M. Arnaud GONTAN
Mme Anne-Marie BENARD
DRH
DFJL



Agence de Services
et de Paiement

Le président directeur général

Décision n° 2011/123/PDG

Portant délégation de signature pour la campagne de contrôles 2011

Le Président directeur général de l'Agence de services et de paiement,

Vu l'ordonnance n° 2009-325 du 25 mars 2009 relative à la création de l'Agence de services et de paiement et de l'Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer,

Vu le décret n° 2009-340 du 27 mars 2009 relatif à l'Agence de services et de paiement à l'Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer et à l'Office de développement de l'économie agricole d'outre-mer,

Afin de mettre en œuvre la campagne des contrôles 2011 effectués par l'Agence de services et de paiement,

DECIDE :

Article unique :

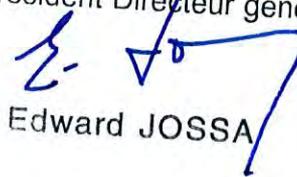
Délégation de signature est donnée à Madame Francine MEIER, déléguée régionale d'Alsace, à Monsieur Patrick BAUDOIN, délégué régional d'Aquitaine, à Monsieur Dominique RICHER, délégué régional d'Auvergne, à Monsieur Hervé DANNOUX, délégué régional de Bourgogne, à Monsieur François VARAGNAT, délégué régional de Bretagne, à Madame Corinne TOUTAIN, déléguée régionale de Centre, à Madame Martine PROTIN, déléguée régionale de Champagne-Ardenne, à Monsieur Jean-Marc LANDELLE, délégué régional de Franche-Comté, à Monsieur Olivier SORET délégué régional de Guadeloupe, à Monsieur Omer ROCHE, délégué régional de Guyane,, à Monsieur Olivier GRENET, délégué régional d'Ile-de-France, à Monsieur Philippe MARIE, délégué régional de Languedoc-Roussillon, à Monsieur Jean-Marc BIDALET, délégué régional de Limousin, à Monsieur Olivier RAPHAEL, délégué régional de Lorraine, à Monsieur Jean-Pierre LANDI, délégué régional de Martinique, à Monsieur Jean-Pierre BEZOC, délégué régional de Mayotte, à Monsieur Benoît LAVIGNE, délégué régional de Midi-Pyrénées, à Monsieur Olivier JAYLET, délégué régional de Nord-Pas-de-Calais, à Monsieur Pascal LONDOT, délégué régional de Basse-Normandie, à Monsieur Michel DEBRAY, délégué régional de Haute-Normandie, à Monsieur Olivier DEKESTER, délégué régional de Provence-Alpes-Côte-d'Azur, à Madame Anne PRIEUR, déléguée régionale de Pays de la Loire, à Madame Claudette HENOQUE,

déléguée régionale de Picardie, à Monsieur Bernard DIBERT, délégué régional de Poitou-Charentes, à Monsieur Alain COIRIER, délégué régional de La Réunion, à Monsieur Gueric LALIRE, délégué régional de Rhône-Alpes, **pour les actes suivants** :

- Après décision préalable de la Direction et dans la limite de l'enveloppe de crédits définie par délégation régionale, la signature des **contrats de personnel temporaire contrôleur, pour lesquels la date de fin de contrat n'excède pas le 31 décembre 2011, ainsi que tous les actes afférents à ces recrutements** (publicité, convocation des candidats ...).

Fait à Limoges, le **07 JUIL. 2011**

Le Président Directeur général



Edward JOSSA

Diffusion :

- affichage
- NoteSer
- Délégués régionaux concernés



Agence de Services et de Paiement

Le président directeur général

Décision n° 2011/124 /PDG
portant délégation de signature

Le Président directeur général de l'Agence de services et de paiement,

Vu l'ordonnance n°2009-325 du 25 mars 2009 relative à la création de l'Agence de services et de paiement et à l'Etablissement public national des produits de l'agriculture et de la mer,

Vu le décret n°2009-340 du 27 mars 2009 relatif à l'Agence de services et de paiement, à l'Etablissement public national des produits de l'agriculture et de la mer et à l'Office de développement de l'économie agricole d'outre-mer,

Vu le décret du 17 septembre 2009 portant nomination de M. Edward JOSSA, Président directeur général de l'Agence de services et de paiement,

Décide

Article 1er : Délégation permanente est donnée à M. Pascal LONDOT, Délégué régional de l'ASP pour la région Basse-Normandie, à l'effet de signer, au nom du Président directeur général et dans la limite de ses attributions :

- a) les conventions, marchés et avenants conclus avec les services déconcentrés de l'Etat et les collectivités territoriales ou tout autre donneur d'ordre, ainsi que tout document préparatoire ou d'exécution s'y rapportant
- b) les décisions, documents ou correspondances relatifs aux contrôles et à la gestion courante des aides du secteur agricole, développement rural, et pêche et du secteur de la formation professionnelle et de l'emploi et des autres missions confiées à l'ASP
- c) le cas échéant, les engagements et les liquidations de crédits d'intervention relatifs aux aides agricoles
- d) les engagements et liquidations des crédits de fonctionnement et d'investissement de la délégation régionale dans la limite des autorisations de dépenses qui lui sont accordées.

Article 2 : Les correspondances soulevant une question de principe peuvent donner lieu à une délégation spécifique de signature.

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pascal LONDOT, délégation est donnée à M. Frédéric CARDON-DUBOIS, Délégué régional adjoint et Chef du service agriculture, développement rural et pêche, à l'effet de signer les pièces visées aux articles 1 et 2 à l'exception du 1 a).

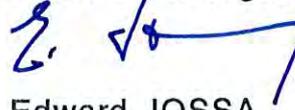
Article 4 : En cas d'absence ou d'empêchement de MM. Pascal LONDOT et Frédéric CARDON-DUBOIS, délégations sont également données à effet de signer – dans la limite de leurs attributions - à :

- Mme Marie-Hélène FILLON, Responsable administrative et financière, pour tout ce qui concerne les documents ou correspondances relatifs aux affaires générales, à l'exception de l'article 1 d),
- M. Olivier DESMEULLES, Chef du service contrôle, pour les décisions, correspondances ou documents relatifs aux contrôles,
- Mme Emmanuelle MONTALS, adjointe au Chef du service des contrôles, pour les décisions, correspondances ou documents relatifs aux contrôles,
- M. Martial GAINARD, Chef du service formation professionnelle et emploi, pour les décisions, documents ou correspondances de son secteur ainsi que les appels de fonds,
- M. Yannick MISMETTI, adjoint au Chef du service formation professionnelle et emploi, les décisions, documents ou correspondances en ce qui concerne les aides du secteur formation professionnelle et emploi,
- Mme Karine GANZITTI, responsable de secteur au sein du service agriculture, développement rural et pêche, pour les décisions, documents ou correspondance en ce qui concerne les aides du secteur agriculture, développement rural et pêche.

Article 5 : Cette décision annule et remplace toute décision antérieure. Elle prend effet à compter de ce jour.

Fait à Limoges
le 07 JUIL. 2011

Le Président Directeur général



Edward JOSSA

Président directeur général (original)

Ampliation :
Agent comptable

Copies :
M. Pascal LONDOT
M. Frédéric CARDON-DUBOIS
Mme Marie-Hélène FILLON
M. Martial GAINARD
M. Olivier DESMEULLES
Mme Emmanuelle MONTALS
M. Yannick MISMETTI
Mme Karine GANZITTI
DRH
DFJL



Agence de Services et de Paiement

Le président directeur général

Décision n° 2011/127/PDG
portant délégation de signature

Le Président directeur général de l'Agence de services et de paiement,

Vu l'ordonnance n° 2009-325 du 25 mars 2009 relative à la création de l'Agence de services et de paiement et à l'Etablissement public national des produits de l'agriculture et de la mer,

Vu le décret n° 2009-340 du 27 mars 2009 relatif à l'Agence de services et de paiement, à l'Etablissement public national des produits de l'agriculture et de la mer et à l'Office de développement de l'économie agricole d'outre-mer,

Vu le décret du 17 septembre 2009 portant nomination de M. Edward JOSSA, Président directeur général de l'Agence de services et de paiement,

Vu la décision n° 2011/10/PDG en date du 19 janvier 2011

Décide

Article unique :

L'article 2 de la décision susvisée en date du 19 janvier 2011 est complété comme suit :

Pour la période du 15 juillet 2011 au 5 août 2011 inclus, délégation de signature est donnée à Mme Nicole CHANTELOUBE, responsable de l'antenne DRH de Montreuil, à l'effet de signer l'ensemble des actes des a), b), c), e) f), h), i), j), k), n), o), p), q), s), t) de l'article 1 de la dite décision.

Siège social

2 rue du Maupas - 87040 Limoges cedex 01
tél 05 55 12 00 12 – fax 05 55 12 00 14

Site de Montreuil

12 rue Henri Rol-Tanguy – TSA 10001 - 93555 Montreuil-sous-Bois cedex
tél. 05 55 12 07 50 – fax 01 73 30 22 68

www.asp-public.fr

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Daniel GUICHERD et de Mme Nicole CHANTELOUBE, ces actes doivent être signés par Mme Danielle MAILHE ou par le secrétaire général.

Fait à Limoges, Le - 8 JUIL. 2011

Le Président-Directeur général



Edward JOSSA

Président-directeur général (original)

Ampliation :

Agent comptable

Copies :

Mme Danielle MAILHE

M. Daniel GUICHERD

Mme Catherine GERARD

Mme Martine TABOZZI

M. Denis LEFRANC

Mme Sylvie HENRION

Mme Nicole CHANTELOUBE

M. Alexis COURBIERE

Mme Katia LIBERT-BELALIA

Mme Anne BUCHET

Mme Catherine BLASZCZYK

M. Henri ROBERT

M. Bernard BEZEAUD

DFJL